



RAPPORT DE LA COMMISSION FORMATION /SANTÉ 2023

Responsable : Marie-Françoise PICARD

Membres de la Commission :

- Jean-Pierre BUGNOT
- Frédéric DUFOUR
- Laurent MAIGRE
- Jean-Pierre PONCIN
- Michel LONGIN

FORMATIONS : La facilité d'accès aux formations pour nos bénévoles est primordial pour la gestion de leurs associations. Nous nous y attachons sur trois volets : Le secourisme, l'aide financière à la formation des cadres et arbitres dont nous sommes référents. Pour les formations : Dirigeants, administratif, informatique, trésorerie CASICO, c'est le CDOS 01 qui prends le relais

Secourisme :

Ces formations sont assurées par les Formateurs de la Fédération Française de Sauvetage et de Secours, basés à Montluel.

Elles se déroulent au siège de l'Office Municipal de Bourg-en -BRESSE.

La formation **PSC1** (Prévention Secours Civiques de niveau 1) a eu lieu les :
6 – 20 et 27 octobre 2023

11 inscrits –1 absent - 10 personnes ont validé cette formation.

(1 absente pour maladie la 2^{ème} séance – rattrapage lors du recyclage)

Pour rappel il faut suivre les 3 séances.

Recyclage PSC1 le 1er décembre : 14 personnes inscrites – 13 présentes

Gestes qui sauvent (GQS) le 24 novembre : 7 personnes inscrites - 6 présentes

Office Municipal des Sports
2 A Rue Tony Ferret - 01000 BOURG EN BRESSE

Tél. : 04 74 22 74 99 - E-mail : omsbourgenbresse@orange.fr

Site : www.omsportbourg.com

AIDES FINANCIERES A LA FORMATION :

Budget : 3000 €

12 clubs ont sollicité une aide à la formation.

La Commission s'est réunie le 22 novembre 2023.

11 clubs ont reçu une réponse favorable – 1 refus (absence des justificatifs)

Liste des clubs : CLUB ALPIN FRANCAIS – BRESSE TOUCH CLUB – SOCIETE DE TIR – GRAND FOND BRESSAN – LES 3 MOUSQUETONS – LA COMPAGNIE DE TIR A L'ARC – ECOLE DE CYCLISME – BADMINTON CLUB – ENTENTE ATHLETIQUE BRESSANE – CERCLE D'ECHECS BRESSAN – BOURG CANOE KAYAK EAUX VIVES.

L'aide est attribuée en fonction des dépenses (frais de stage, déplacements.), pour les personnes bénévoles des clubs.

50% des frais sont pris en charge. Le montant maximum attribué par club est de 500 €.

Pour 2023, le montant total remboursé est de 2281 €.

SANTE CMS PEPS

Centre Médico Sportif, Pôle d'Evaluation Physique et Sportif.

Etroite collaboration entre les deux entités.

Perspectives pour 2024 :

Reconduction des formations : PSC1 et Recyclage, Gestes qui sauvent (avec utilisation du défibrillateur).

Reconduction des partenariats formation avec le CDOS 01

Reconduction avec le CMS PEPS (dont le statut va évoluer en 2024, parole à son président en fin d'AG)

La Responsable de la Commission Formation/Santé,
MF PICARD.